

## PRÉFECTURE DE L'AUBE

### Avis d'enquête publique

SAS Centrale éolienne de l'Orvin  
Communes de GUMERY et TRAINEL

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la SAS Centrale éolienne de l'Orvin en vue de l'implantation de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de GUMERY et TRAINEL

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Centrale éolienne de l'Orvin concernant l'implantation de cinq aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de GUMERY et TRAINEL, du **mardi 8 février 2022 à 15h30 au vendredi 11 mars 2022 à 18h00 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier aux mairies de GUMERY et TRAINEL, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

La consultation du dossier et les permanences avec le commissaire enquêteur se dérouleront dans le respect des gestes barrières.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet des services de l'État dans les départements :
  - de l'Aube à l'adresse suivante : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr) > Publications > Aménagement du territoire – Environnement – Développement durable > ICPE Installations classées pour la protection de l'environnement > Enquêtes publiques 2022 > Centrale éolienne de l'Orvin – Gumery et Trainel ;
  - de l'Yonne à l'adresse suivante : [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) > Politiques publiques > Environnement > Installations classées > Enquêtes publiques ;
  - de la Seine-et-Marne à l'adresse suivante : [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr) > Publications > Enquêtes publiques.
- Sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.85) ou courriel ([pref-ep-eolien-orvin@aubepref.gouv.fr](mailto:pref-ep-eolien-orvin@aubepref.gouv.fr)).

Le dossier d'enquête publique complémentaire est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

M. Jean-Louis FALIÈRES, technicien sanitaire retraité, commissaire enquêteur, assurera des permanences en mairies de GUMERY et TRAINEL, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- **Mardi 8 février 2022 de 15h30 à 18h30 à la mairie de TRAINEL,**
- **Mercredi 9 février 2022 de 9h30 à 12h00 à la mairie de GUMERY,**
- **Samedi 19 février 2022 de 9h30 à 12h00 à la mairie de TRAINEL,**
- **Samedi 26 février 2022 de 9h30 à 12h00 à la mairie de GUMERY,**
- **Jeudi 10 mars 2022 de 16h30 à 18h30 à la mairie de TRAINEL,**
- **Vendredi 11 mars 2022 de 16h00 à 18h00 à la mairie de GUMERY.**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- Consignées sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux mairies de GUMERY et de TRAINEL aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;

- Reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés ;
- Adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :
  - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de GUMERY, 41, rue de la mairie à GUMERY (10400).
  - soit par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 11 mars 2022 à 18h00, à l'adresse suivante : [pref-ep-eolien-orvin@aubes.gouv.fr](mailto:pref-ep-eolien-orvin@aubes.gouv.fr). La taille des courriels et de leur(s) éventuelle(s) annexe(s) sera limitée à un mégaoctet (1 Mo).

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès du préfet de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Laure DELOTTIER, SAS Centrale éolienne de l'Orvin, 6, rue Ménars, 75002 Paris ou à [laure.delottier@neoen.com](mailto:laure.delottier@neoen.com) ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10000 Troyes ou à [pref-ep-eolien-orvin@aubes.gouv.fr](mailto:pref-ep-eolien-orvin@aubes.gouv.fr).

Le préfet de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, à la préfecture de la Seine-et-Marne, à la préfecture de l'Yonne, à la mairie de GUMERY et à la mairie de TRAINEL pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.